

DÉCLARATION DU RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ EN PROTECTION INCENDIE



1. Informations sur l'objet Bâtiment Neuf Bâtiment existant (transformation / rénovation)

Objet : CONSTRUCTION D'UN GARAGE SWISS, 19pl.

Adresse : PLAN FROBOWIN

NPA/Localité : 1865 LAUSANNE Maître de l'Ouvrage : FRED ENRY

N° Dossier ECA (si connu) : CAMAC N° (si connu) : 221660 Bât. ECA / Parcelle : 2179

2. Caractéristiques Générales

Hauteur totale du bâtiment (en m) : 6,2m Nb. de niveaux hors-sol : 2 Nb. de sous-sols : 1

Affectations du bâtiment : GARAGE SWISS AVEC AU-DESSUS, 1 CHALET
UNI-FAMILIAL

Dangers d'incendie particuliers : -

Degré d'assurance qualité attribué à l'ensemble du bâtiment : 1 2 3 4

Partie de bâtiment particulière / indépendante 1 2 3 4

3. Responsable Assurance Qualité

Entreprise : PORTA ARCHITECTS Adresse : RUCHONNET 18 1003 LAUSANNE

Nom : PORTA Prénom : ALVIN

Téléphone : 079 6797672 Courriel : porta@porta.ch

Responsabilité : Totale Phase projet/planification Phase exécution / suivi des travaux

Qualification(s) / références :

- Spécialiste en protection incendie AEAI (Degré 2) N°HPI :
- Expert en protection incendie AEAI (Degrés 2 à 4) N°HPI :
- Profession en lien avec le domaine de la construction et/ou de la protection incendie (**valable uniquement en degré 1**); architecte, dessinateur projeteur, responsable de travaux, bureau technique,...
- Autres* : justificatifs à fournir pour approbation de l'autorité (cv, formation en protection incendie,...)

Déclaration à transmettre à l'autorité compétente de police du feu (ECA ou Commune):

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent(e) et disponible pour réaliser/suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15f "Assurance qualité en protection incendie" et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés.

Date : 13/2/23

Signature :

ALVIN PORTA
ARCHITECTE EPFL-SIA
AV. RUCHONNET 18
CH-1003 LAUSANNE
TEL. 021 310 20 32
porta@porta.ch

*Cadre ci-dessous réservé à l'autorité compétente de police du feu ECA/Commune selon répartition de compétence

Validation de l'autorité : OUI NON Date : 16.02.2023

Si non; justification :

Nom et Visa :
Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire

